



Succession de grands parents

Par **louisette54**, le **23/01/2017 à 20:12**

Bonjour,rn rnJe viens vers vous pour vous demander de bien vouloir m'expliquer comment faire pour une succession qui se trouve à la Martinique.rn rnVoilà mes grands parents qui sont décédés m'ont fait une donation de leur maison avec 1200 m2 de terrain ils avaient garder l'usufruit qui a pris fin à leur décès.rnrnIls ont donné a mon père et ma tante du terrain rn rn Mon père est décédé le 14 novembre 2010.rnJe voudrais savoir comment faire pour la successionrn rnMes grands parents avaient un fils en commun, mon grand père une fille avant le mariage et ma grand mère une fille avant le mariagernJe voudrais récupérer ma maisonrn rnJe vous remercie par avance rn rnJe vous donne mon mail personnel pour une éventuelle réponsernXXXXXXXXXX@xxxx.fr*email effacé pour des raisons compréhensibles, merci de passer via messagerie privée en cliquant sur le pseudo.*

Par **amajuris**, le **23/01/2017 à 20:49**

bonjour,rncomme il y a des biens immobiliers dans la succession, le recours a un notaire est nécessaire qui saura vous renseigner.rnil ne faudrait savoir s'il s'agit d'une donation en avancement de part ou d'une donation hors part.rnsalutations

Par **louisette54**, le **23/01/2017 à 21:06**

Re bonjourrn rnje ne sais pas car comme mes grands parents donnaient à leurs enfants du terrain et comme j'habitait avec eux ils m'ont fait une donation aussi et à coté de la maison qu'il m'ont donné il reste encore 3 000m2 de terrain à partager